

L'État tourne le dos aux plus démunis de la société

En cette Journée internationale des droits de l'Homme de l'ONU, nous interpellons à nouveau les élus. Les organismes communautaires de défense collective des droits de l'Estrie sont très inquiets de l'attitude du gouvernement à l'égard des droits sociaux de la population québécoise.

Dans un contexte où le gouvernement sabre allègrement dans les programmes et services publics, c'est à la protection de nos droits sociaux qu'il s'attaque. Ces programmes et services ont été gagnés collectivement par des luttes actives de la population, principalement pour deux objectifs : afin de nous protéger en cas de difficultés et de soutenir celles et ceux qui vivent des problématiques en lien avec les droits reconnus (exemples : santé, normes du travail, aide sociale, logement social, etc.) pour

favoriser l'égalité des chances entre les individus (exemples : CPE, éducation, charte de droits de la personne, soutien aux personnes handicapées, etc.).

Les groupes de défense collective des droits dénoncent haut et fort l'impact dévastateur de l'austérité sur la population ainsi que la désresponsabilisation de l'État envers les personnes les plus vulnérables qui seront immanquablement les plus touchées.

Dans la politique de reconnaissance de l'action communautaire, adoptée en 2001, le gouvernement reconnaissait l'apport essentiel des groupes de défense collective des droits dans l'avènement de notre société respectueuse des droits sociaux. Par contre, depuis 2003, nos groupes n'ont pas eu d'augmentation, sauf quelques exceptions ciblées, ni d'indexation. Les organismes de défense

collective des droits s'enlissent dans un sous-financement chronique, en moyenne de 45 000 \$/an en Estrie. Ce qui démontre le peu d'importance accordée par le gouvernement à la défense des droits sociaux.

En plus, plusieurs ministères nous utilisent comme *cheap labor* pour des services qu'ils n'offrent plus, comme répondre à des questions ou soutenir une personne dans la rédaction d'un formulaire de demande ou d'une plainte. Pourtant, notre rôle, tel que reconnu par le gouvernement, est de faire des actions collectives pour améliorer le respect des droits sociaux, pas d'être des sous-traitants!

Autre signe inquiétant, le désengagement de l'État face aux droits sociaux : il nous propose une entente de financement sur 18 mois, au lieu des trois ans habituel. En plus, plusieurs organismes auraient

normalement dû recevoir leur financement au plus tard le 30 novembre et l'attendent toujours. Créant ainsi de l'endettement et parfois des fermetures temporaires par manque de liquidité.

En cette journée mondiale des droits sociaux, nous refaisons une guignolée de députés de la région pour leur rappeler l'importance des droits sociaux et leur rappeler que nous sommes toujours sans réponse quant à nos revendications : l'indexation rétroactive à 2001 (pour corriger l'iniquité avec les organismes en santé, services sociaux) et l'augmentation du financement pour atteindre les seuils planchers (le minimum requis pour remplir notre mission) du Réseau Québécois de l'Action communautaire autonome.

Depuis maintenant trois ans, les organismes estriens de défense collective des droits

discutent régulièrement avec les députés. Si cette nouvelle tentative reste vaine, nous devons monter le ton. Les droits sociaux sont essentiels et ils se défendent collectivement!

Les 25 groupes en défense collective des droits de l'Estrie sont très présents auprès de la population. Ils agissent comme chiens de garde du respect des droits sociaux. Nous sommes actifs dans plusieurs secteurs en lien avec les droits reconnus dans les différentes Lois, Chartes et Pactes que nous avons adoptés ou ratifiés.

Manon Brunelle,
Illusion Emploi de l'Estrie
Viviane Doré-Nadeau,
Concertation femmes Estrie
Alexandre Lavallée,
Table ronde des OVEP de l'Estrie
Pour le caucus estrien de défense collective de droits regroupant 16 organisations

Haïti : la défense des droits humains menacée

À l'occasion de la Journée internationale des droits humains, célébrée le 10 décembre de chaque année, les membres de la Concertation pour Haïti (CPH) lancent un appel urgent au gouvernement canadien pour lui exprimer leur vive préoccupation concernant la situation des Haïtiennes et des Haïtiens qui œuvrent à la défense des droits humains.

En octobre 2014, la Plateforme des organisations haïtiennes de défense des droits humains (POHDH) qui réunit huit organisations, a présenté son évaluation de la situation d'Haïti devant le Comité des droits humains (CDH) des Nations Unies, en soulignant l'impunité, les menaces aux libertés individuelles et la corruption. Tandis que des faits accablants attestent de violations révoltantes des droits humains, les menaces et les persécutions à l'égard des organisations et des personnes qui dénoncent ces faits se font de plus en plus nombreuses et surviennent dans un contexte d'impunité.

Le 10 février 2014, Daniel Dorsinvil, coordonnateur de la POHDH, et sa conjointe, Girdly Larèche, ont été froidement abattus en pleine rue à Port-au-Prince. Ce double meurtre a été interprété par les organisations de droits humains comme un geste d'intimidation visant l'ensemble du mouvement des droits humains dans le pays.

En avril 2014, Pierre Espérance, directeur du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH) et secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), a reçu une lettre de menaces accompagnée d'une balle. Les auteurs l'accusent d'établir de faux

rapports dans le but de déstabiliser le gouvernement et de porter atteinte à l'honneur des citoyens. Ils font également référence à une attaque subie par M. Espérance en 1999 et l'avertissent qu'ils ne le rateraient pas la prochaine fois. Ces menaces graves font suite aux publications du RNDDH dénonçant les dérives et la régression d'Haïti en matière de lutte contre l'impunité et contre la corruption, et appelant à l'établissement d'un État de droit.

Depuis mars 2014, plusieurs membres de la Komisyon Fanm Viktim Pou Viktim (KOFAVIV), une organisation de lutte contre les violences sexuelles, ont reçu des menaces par téléphone et par SMS. Tôt dans la matinée du 28 avril, trois hommes armés ont été vus dans la rampe d'escalier du bâtiment où se trouvent les locaux de l'organisation et des coups de feu ont été entendus. Des plaintes concernant les coups de feu et les SMS de menace ont été déposées auprès de la police, les 2 et 22 mai. Mais rien n'a été fait pour ouvrir des enquêtes sur ces événements et aucune mesure de protection n'a été fournie aux membres de KOFAVIV pris pour cible, malgré leurs demandes répétées.

D'autres personnes qui défendent les droits humains, membres d'organisations partenaires de la CPH, sont régulièrement victimes d'actes d'intimidation dans l'exercice de leurs fonctions sans qu'il y ait ni enquêtes ni identification de responsables.

La CPH considère que ces événements sont inacceptables. À maintes reprises, elle a interpellé le gouvernement haïtien ainsi que le gouvernement canadien pour que des actions soient entreprises. Jusqu'à présent, ses appels sont restés



THE ASSOCIATED PRESS, DIEU NALIO CHERY

lettre morte.

En cette Journée des droits humains, la CPH s'adresse de nouveau au gouvernement du Canada pour lui demander d'intervenir face aux graves violations des droits humains en Haïti et de veiller à ce que la protection des personnes menacées soit assurée.

La communauté internationale et les pays qui la composent ont l'obligation de se préoccuper des droits humains en vertu des déclarations et traités protégeant ces droits. Il incombe donc au Canada de contribuer à leur défense et protection aux plans international et régional. Le Canada doit donc réagir plus énergiquement face aux violations généralisées des droits et interpellé le gouvernement haïtien sur ces questions en lui rappelant ses obligations, notamment :

se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des

droits de l'Homme et aux instruments régionaux et internationaux relatifs à ces droits ratifiés par Haïti, dont la Déclaration sur les défenseurs des droits humains;

veiller à ce que les défenseurs des droits humains puissent mener leurs activités légitimes de défense et de promotion des droits humains sans entraves, harcèlement ou crainte de représailles;

prendre sans délai des mesures pour fournir une protection adéquate aux personnes menacées et à leurs familles;

mener une enquête indépendante sur le meurtre de Daniel Dorsinvil et Girdly Larèche, rendre les conclusions publiques et traduire les responsables présumés en justice;

adopter et mettre en œuvre un mécanisme de protection pour les personnes qui sont en danger en raison de leurs activités de défense des droits

humains, et assumer ses responsabilités en vertu de la Déclaration des Nations unies de 1999 sur les défenseurs des droits de l'homme;

assurer la poursuite du processus d'enquête devant mener à un procès équitable et impartial des responsables du régime Duvalier qui ont participé, en tant qu'auteurs ou complices, aux crimes perpétrés sous la dictature.

De plus, le Canada devrait fournir un appui aux organisations haïtiennes de défense des droits, actuellement exclues des nouvelles politiques de financement du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD). Sous-financées, elles se retrouvent dans une situation extrêmement précaire et leur survie est menacée.

Les crimes contre ces personnes engagées, jour après jour, pour la défense des droits humains portent également atteinte au droit à la liberté d'expression et contribuent à réprimer toute forme d'opposition politique et de libre expression. Ce sont donc des atteintes aux droits humains des populations dans leur ensemble, en particulier des personnes les plus vulnérables.

Cette Journée des droits humains nous appelle à la vigilance et à l'action. La CPH poursuivra ses actions de solidarité envers les organisations de droits humains d'Haïti et leurs membres menacés. Elle espère que cette fois-ci, son appel au gouvernement canadien sera entendu.

Michèle Asselin
et **Gerardo Ducos**
au nom de la Concertation pour Haïti incluant le Carrefour de solidarité de Sherbrooke